



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Conférence sur le Droit universel à la nationalité : le rôle des parlements dans la prévention et l'éradication de l'apatridie

Le Cap (Afrique du Sud), 26-27 novembre 2015

conjointement organisée par le Parlement d'Afrique du Sud, l'Union interparlementaire
et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

NOTE D'INFORMATION GENERALE

On trouvera dans la présente note des informations sur la Conférence et les dispositions correspondantes.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Conférence sur la nationalité et l'apatridie, conjointement organisée par le Parlement d'Afrique du Sud, l'Union interparlementaire (UIP) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), aura lieu au Cap, Afrique du Sud, du 26 au 27 novembre 2015.

Elle sera placée sous le thème "Le droit universel à la nationalité : le rôle des parlements dans la prévention et l'éradication de l'apatridie". En se concentrant sur ce thème, la conférence entend souligner la contribution que peuvent apporter les parlementaires en adoptant de bonnes pratiques et examiner les approches nouvelles et futures que les parlements et leurs membres devront adopter pour optimiser leur rôle dans l'élimination de l'apatridie.

La conférence devrait déboucher sur un plan d'action détaillant la contribution des parlements pour mettre fin à l'apatridie.

LIEU

La Conférence se déroulera dans le Old Assembly Chamber du Parlement de la République d'Afrique du Sud.

PARTICIPATION

Tous les parlements nationaux sont invités à envoyer une délégation, composée de préférence de parlementaires des deux sexes qui ont une expérience dans les domaines des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ou qui sont membres d'une commission parlementaire traitant de ces questions. Les Membres associés de l'UIP sont également invités

Les délégations des Parlements et des Membres associés ne devront pas dépasser quatre personnes.

Les délégations des observateurs sont limitées à deux personnes.



ORGANISATION DES DEBATS

Conformément à la pratique de l'UIP, tous les participants auront les mêmes droits de parole. Pour que les débats soient fructueux et animés, les dispositions suivantes seront prises :

- a) Il n'y aura pas de liste d'orateurs. Une fois qu'un point à l'ordre du jour aura été présenté par les intervenants, la parole sera donnée aux participants pour des questions et observations.
- b) L'expérience a montré que les déclarations rédigées à l'avance ne sont pas adaptées à ce type de réunion. Sous réserve des dispositions que la présidence pourra prendre en fonction des circonstances, des déclarations orales pourront être autorisées, mais elles ne devront pas dépasser trois minutes. Les participants pourront, toutefois, prendre la parole plusieurs fois sur chaque thème et réagir aux déclarations des autres participants.
- c) Le Secrétariat de l'UIP communiquera le rapport du séminaire aux parlements participants, aux organes directeurs de l'UIP et aux organisations intéressées.

À l'issue des présentations, un débat sera ouvert.

Les observateurs pourront intervenir une fois que toutes les Présidentes souhaitant prendre la parole auront pu le faire.

DOCUMENTS

Les textes écrits des présentations seront distribués aux participants à mesure qu'ils seront disponibles. Le Secrétariat de la Réunion s'efforcera de les mettre à disposition dans les différentes langues officielles de la rencontre.

Dans la mesure du possible, le Secrétariat de l'UIP mettra à disposition des documents d'information concernant les thèmes inscrits à l'ordre du jour.

Les participants désireux de distribuer aux autres participants des documents en rapport avec la réunion sont priés d'en fournir un nombre suffisant; ceux-ci seront disposés sur une table qui sera prévue à cet effet.

LANGUAGES

Une interprétation simultanée sera assurée en anglais, arabe, espagnol et français.

Une cabine d'interprétation supplémentaire sera mise à disposition pour les participants qui souhaiteraient s'exprimer dans une autre langue. Dans ce cas, les délégations devront venir accompagnées de leur propre interprète ; la cabine sera attribuée suivant l'ordre d'arrivée des demandes. Les interprètes concernés sont priés de prendre contact avec le personnel de la Conférence à l'avance. Dans la mesure du possible, les déclarations rédigées dans des langues autres que les langues officielles devront être traduites et remises au Secrétariat de l'UIP, pour distribution.

INSCRIPTION

Les parlements invités sont priés de faire connaître la composition de leur délégation à la Conférence en renvoyant le formulaire d'inscription ci-joint aux adresses ci-après, au plus tard le **26 octobre 2015** :

Coordonnées des personnes à contacter au

Parlement :

Mme Leanne Morrison / M. Mohau Tsotetsi

P O Box 15

Cape Town

8000

Tél: +27 21 403 8489 (Mme Morrison)

+27 21 403 8384 (M. Tsotetsi)

courriel: IPU-UNHCRconf@parliament.gov.za

CC : Union interparlementaire

5 chemin du Pommier

case postale 330

1218 Grand-Saconnex

Genève

Suisse

Tél. : +41 22 919 41 50

Fax : +41 22 919 41 60

Courriel: postbox@mail.ipu.org/vs@ipu.org

Aux fins de l'émission des badges d'identification, les délégués sont priés d'envoyer, au Secrétariat du parlement hôte, une photographie en jpeg, sur fond blanc, avec les coordonnées de leurs vols, par courriel.

RÉSERVATIONS DE CHAMBRES D'HÔTEL

Le Groupe hôte a sélectionné les hôtels suivants, qui proposent des hébergements pendant la période de la Réunion :

Hôtel	Numéro de téléphone	Catégorie de chambre	Prix/nuit approximatif (en ZAR)	Comprend
Sun Square Hotel	+27 21 465 1311	Chambre individuelle standard	1 050.00	Petit déjeuner
<i>(Les délégués sont priés de réserver un hébergement dans cet hôtel comme première option)</i>				
Taj hotel	+27 21 819 2000	Chambre individuelle standard	2 750.00	Petit déjeuner
		Chambre double standard	3 000.00	Petit déjeuner
		Suite (individuelle ou double)	8 000.00	Petit déjeuner
Protea Fire and Ice	+27 21 488 2555	Chambre individuelle standard	1 100,00	Petit déjeuner
		Chambre double	1 275,00	Petit déjeuner
		Chambre individuelle supérieure	1 250,00	Petit déjeuner
		Chambre double supérieure	1 425,00	Petit déjeuner
Cape Castle Hotel	+27 21 439 1016	Chambre individuelle standard	1 265,00	Petit déjeuner
Protea Hotel Breakwater Lodge	+27 21 430 5300 (international)	Lits jumeaux en Business Suite	1 545,00	Petit déjeuner, diner et boisson non alcoolisée
		Chambre double en Business Suite	1 545,00	Petit déjeuner, diner et boisson non alcoolisée
		Chambre double familiale	1 575,00	Petit déjeuner, diner et boisson non alcoolisée
Note : au 8 octobre 2015, le taux de change était d'environ 13,50 ZAR pour 1 USD.				

Les délégués et les personnalités officielles sont tenus de couvrir les dépenses liées à leur hébergement au Cap et de régler les factures correspondantes directement auprès de l'hôtel. Les délégués et les personnalités officielles sont invités à réserver un hébergement parmi les hôtels ci-dessus afin d'éviter tout problème logistique. Les délégués qui souhaitent réserver leur hébergement dans un autre établissement devront prendre leurs propres dispositions en matière de transport.

Compte tenu de la demande d'hébergement pendant la période de la Conférence, les délégués et les personnalités officielles sont invités à réserver leur hébergement dans les meilleurs délais.

ARRIVÉE ET DÉPART

Afin de pouvoir bénéficier d'un service d'accueil de qualité, les participants sont priés de fournir les informations relatives à leur arrivée et leur départ (dates et heures d'arrivée et de départ et numéros de vols) sur le formulaire de réservation de chambres d'hôtel.

Les services compétents du Parlement de l'Afrique du Sud accueilleront les délégués à leur arrivée à l'aéroport international du Cap et s'occuperont de leur transfert depuis et vers l'aéroport. Ils assureront également le transport des délégués entre leur hôtel, le lieu officiel de la réunion et les manifestations connexes.

VISAS

L'obtention d'un visa d'entrée est indispensable, sauf pour les ressortissants des pays qui ont des accords d'exemption de visa avec l'Afrique du Sud.

Chaque délégué doit être en possession d'un passeport valide et ceux qui ont besoin d'un visa doivent prendre les dispositions nécessaires avant leur arrivée sur le territoire de la République d'Afrique du Sud en s'adressant à la Haute Commission dans leurs pays respectifs. Les participants sont priés de s'assurer qu'ils ont reçu les vaccins requis avant de se rendre en Afrique du Sud.

De plus amples renseignements sur les documents à fournir pour les demandes de visa seront communiqués ultérieurement.

SERVICE MÉDICAL

Durant la réunion, un poste de premiers secours sera installé sur place. Tous les autres soins et frais médicaux seront à la charge des participants.

GUICHET D'INSCRIPTION ET D'INFORMATION

Un guichet d'inscription et d'information sera mis à la disposition des participants dans les hôtels susmentionnés et sur le lieu de la Réunion du 25 au 28 Novembre 2015). Il sera ouvert de 7 heures à 18 heures du 25 au 27 novembre et de 7 heures à 13 heures le 28 novembre 2015.

Les participants sont priés de s'inscrire auprès de ces services dès que possible. Ceux-ci leur remettront leurs plaquettes d'identification, traiteront les demandes d'information relatives à la Réunion et se chargeront de transmettre les messages et le courrier.

SÉCURITÉ

Les autorités nationales prendront toutes les mesures nécessaires en matière de sécurité. Les participants sont priés de porter leur badge d'identification en permanence lorsqu'ils sont sur les lieux de la Réunion et lors des réceptions officielles.

CONDITIONS CLIMATIQUES

Le mois de novembre, au Cap, se caractérise par une *augmentation progressive* des températures maximales quotidiennes, qui peuvent atteindre 23°C tout au long du mois. Les températures minimales quotidiennes oscillent quant à elles entre 12°C et 15°C.

Il est conseillé aux participants de prévoir une veste de pluie et/ou un parapluie en raison des risques de pluie occasionnelle au Cap.

MONNAIE

La monnaie de la République d'Afrique du Sud est le rand (ZAR). Les billets libellés dans les principales devises étrangères sont acceptés par les banques, les bureaux de change et les établissements autorisés. Le dollar des Etats-Unis, la livre sterling et l'euro sont facilement convertibles.

Les délégués sont encouragés à échanger des devises à leur arrivée à l'aéroport.

Au 8 octobre 2015, le taux de change était d'environ 13,50 ZAR pour 1 USD.

PRESSE

Les journalistes souhaitant suivre la Conférence sont priés de solliciter une accréditation auprès du Parlement hôte.

L'accès au lieu de la Conférence sera réservé aux seuls délégués officiels. Un centre d'opérations des médias sera établi sur le lieu de la Conférence et une zone a été réservée dans les tribunes pour les journalistes et les équipes de télévision accrédités.

TRANSPORTS

Durant la Réunion, un service de navettes sera mis en place par le Parlement de la République d'Afrique du Sud entre les hôtels et le lieu de la Conférence ainsi que ceux des réceptions officielles.

Les délégués sont priés d'envoyer le formulaire de coordination des transports rempli à l'adresse IPU-UNHCRconf@parliament.gov.za.

AUTRES SERVICES

Un cyber-café sera mis à la disposition des participants sur les lieux de la conférence :

RÉCEPTIONS

Le programme des événements sociaux sera communiqué aux participants en temps voulu.